

École primaire de Château-d'Eau

École primaire de Château-d'Eau

Protocole d'intervention et de
prévention sur l'intimidation

Année scolaire 2016-2017

Document de présentation pour la séance du conseil d'établissement
du 21 février 2012



Table des matières

Présentation	3
Un aperçu sur l'intimidation.....	4
Tableau des comportements d'intimidation.....	6
Responsabilité du personnel	7
Rôle du premier et du deuxième intervenant.....	7
Les premiers intervenants.....	8
Suivi du comportement d'intimidation	9
Niveaux d'intervention.....	9
Les niveaux d'intervention appropriés et leur application	10
Outils d'aide à l'intervention	11
Exemples de gestes de réparation	11
Questions à poser.....	11
Renforcement positif.....	12
Références.....	13
Remerciements	14

Présentation

« L'intimidation peut sembler un problème énorme et complexe nécessitant un éventail d'intervention lourde exigeant beaucoup de temps et d'énergie. Pourtant, l'intimidation n'est pas toujours un problème terrible. Elle est un phénomène quotidien qui existe depuis longtemps.

Les enfants qui intimident ne sont pas tous des enfants durs, mal intentionnés, malades, cruels et condamnés à se détériorer. Ce sont pour la plupart des enfants ordinaires qui ont temporairement glissé dans de tels comportements parce que cette façon d'agir satisfait momentanément certains de leurs besoins (attention, sécurité, influence, valorisation, etc.)

Une gamme d'interventions relativement simples, cohérentes et constantes donne souvent et rapidement d'excellents résultats. »¹

Ce document est le fruit d'un travail effectué sur deux ans par l'équipe des T.E.S. de l'école de Château-d'Eau. Après maintes réflexions, l'équipe s'est inspiré de divers documents existants tels que le *dossier intimidation, de l'Association Québécoise des Psychologues Scolaires*, 2003, le programme de prévention à l'intention des écoles élémentaires : *«Pleins feux sur l'intimidation»* et de quelques modèles d'écoles primaires.

Ce document sera pour nous un outil afin d'intervenir de façon graduée et cohérente lorsque les divers intervenants de l'école verront des situations d'intimidation. Nous désirons équilibrer nos interventions et les graduer à la fois pour les intimidateurs et les intimidés (victimes). La collaboration des parents et de l'ensemble du personnel de l'école est essentielle au bon fonctionnement de ce protocole. C'est pourquoi l'aval du conseil d'établissement se veut non seulement une obligation légale, mais essentielle à la poursuite de ce projet. Bonne lecture.

Alexandra Guay
Directrice

¹ Dossier intimidation, Association québécoise des psychologues scolaires, 2003

Un aperçu sur l'intimidation

La définition la plus répandue de l'intimidation est tirée des travaux du grand chercheur norvégien Dan Olweus. *«L'intimidation... est un modèle de comportement agressif et répétitif ayant une intention négative, manifestée par un enfant envers un autre enfant et où il y a déséquilibre des forces.»*²

Ce comportement agressif suppose un comportement physique ou verbal et il s'agit d'un acte intentionnel et réfléchi destiné à blesser ou à mettre l'autre mal à l'aise. La définition d'Olweus suppose trois conditions essentielles qui distinguent l'intimidation des autres formes de comportements agressifs notamment :

 Le pouvoir :

Les élèves qui font de l'intimidation acquièrent leur pouvoir grâce à leur taille et à leur force physique, à leur statut dans le groupe de pairs et en obtenant le soutien du groupe de pairs.

 La fréquence :

L'intimidation n'est pas un acte ponctuel au hasard. Elle se caractérise plutôt par des attaques fréquentes et répétées. C'est ce facteur qui provoque la terreur d'anticipation dans l'esprit de l'enfant qui subit l'intimidation et qui peut être néfaste.

 L'intention de nuire :

Les enfants qui usent d'intimidation le font généralement avec l'intention de blesser l'autre enfant physiquement ou psychologiquement.

«L'intimidation peut commencer par des gestes qui semblent taquins comme des tours, des blagues et un peu de bagarre. Les incidents deviennent rapidement plus blessants, se transforment en insultes, en dérision, en attaques personnelles et en humiliation en public.

² Olweus Dan. 1993. *Bullying at school : What we know and what we can do.* Oxford : Blackwell.

Les jeux rudes et les bousculades mènent aux coups de poing, aux coups de pied et aux raclées.»³

L'intimidation à l'école se présente sous deux formes soient : l'intimidation «**directe**» et l'intimidation «**indirecte**».

L'intimidation directe suppose une bonne part d'agression verbale ou physique. Il s'agit d'une attaque ouverte contre un élève, par exemple : des claques, des coups de poing, des coups de pied, des objets lancés ou des bousculades. Il peut aussi y avoir des railleries verbales ou des menaces ouvertes et manifestes de faire du mal à l'autre personne.

L'intimidation indirecte, elle, est habituellement un comportement caché qui prend la forme de moqueries, de critiques, de commérages, de médisances, de menaces de retirer son amitié, d'isolement social ou d'exclusion du groupe.

Bien que la majorité des enfants de l'école primaire n'ait rien à voir avec l'intimidation, ceux qui font de l'intimidation causent un tort énorme aux enfants qu'ils intimident et les effets de ce harcèlement peuvent durer jusqu'à l'âge adulte. Ce comportement affecte également la sécurité physique, sociale et psychologique des enfants à l'école et peut créer un climat de crainte qui fait alors obstacle à l'apprentissage.

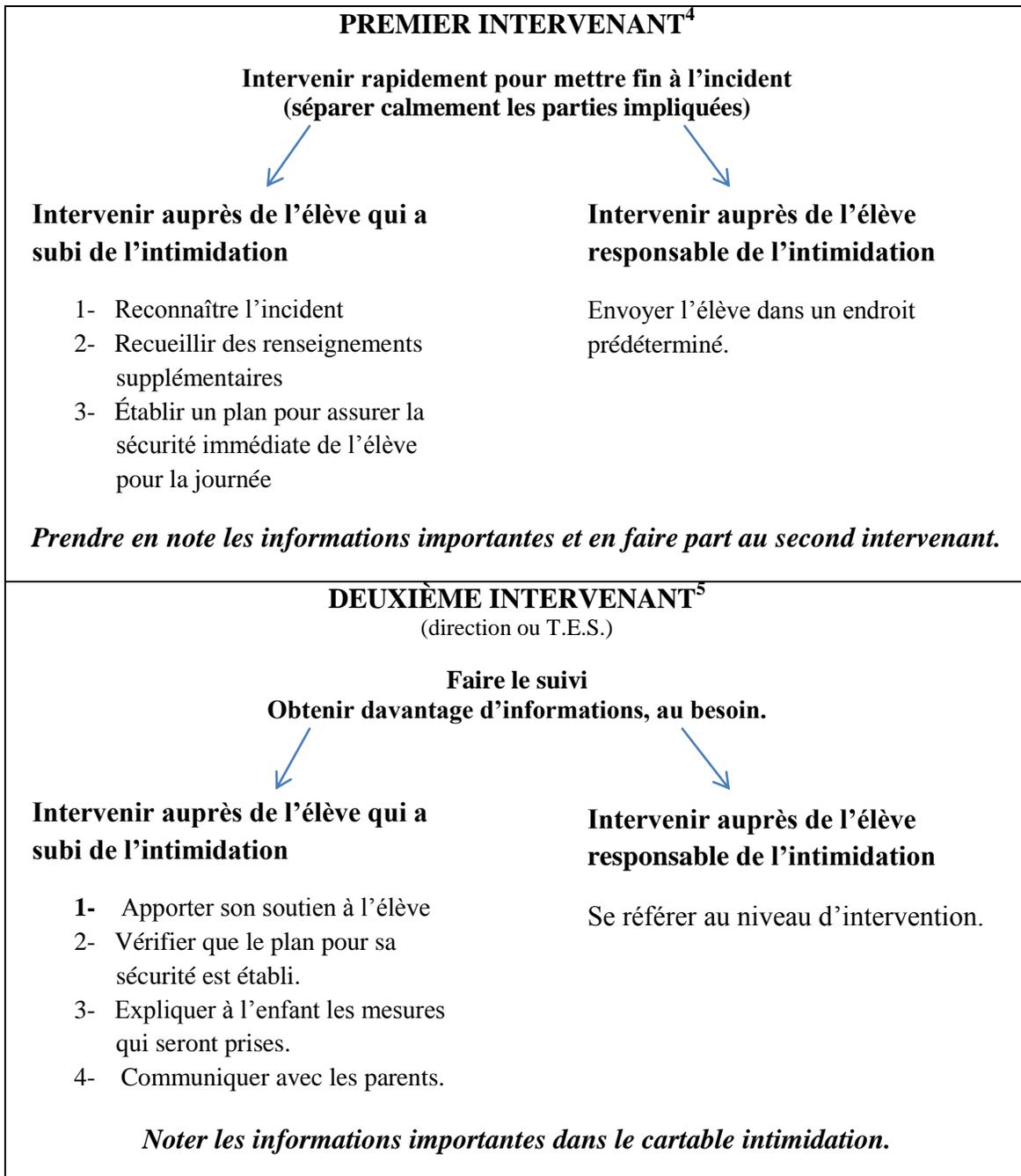
³ Ross Peter N. 1998. Arresting violence : Aresource guide for school and their communities. Ontario public school teacher's federation.

Tableau des comportements d'intimidation

Catégorie de comportements	Formes de comportements d'intimidation
<p data-bbox="220 468 516 506">Agression physique</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="594 426 1370 457">✂ Abîmer le matériel ou les objets personnels ou des vêtements; <li data-bbox="594 474 1289 506">✂ S'approprier des objets (ex : lunch, vêtements, jouets); <li data-bbox="594 522 1219 554">✂ Enfermer une personne dans un endroit restreint; <li data-bbox="594 571 1409 659">✂ Gestes qui sont méprisants et humiliants, mais sans faire mal physiquement (ex : baisser les pantalons, jouer un mauvais tour); <li data-bbox="594 676 1360 707">✂ Pousser, bousculer, agacer, voler, cracher, donner des coups; <li data-bbox="594 724 1435 812">✂ Menace ou violence physique envers des membres de sa famille ou des amis; <li data-bbox="594 829 932 861">✂ Menacer avec une arme.
<p data-bbox="233 957 503 995">Agression verbale</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="594 917 781 949">✂ Se moquer; <li data-bbox="594 966 870 997">✂ Regards méchants; <li data-bbox="594 1014 1146 1045">✂ Niaiser à propos d'objets ou de vêtements; <li data-bbox="594 1062 1138 1094">✂ Niaiser à propos de l'apparence physique; <li data-bbox="594 1110 1289 1142">✂ Appels téléphoniques ou message Web d'intimidation; <li data-bbox="594 1159 1175 1190">✂ Sarcasmes racistes, sexistes ou homophobes; <li data-bbox="594 1207 1256 1239">✂ Mettre au défi de faire quelque chose de dangereux; <li data-bbox="594 1255 1192 1287">✂ Menaces verbales de violence ou de blessures.
<p data-bbox="233 1434 505 1472">Aliénation sociale</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="594 1394 862 1425">✂ Parler dans le dos; <li data-bbox="594 1442 927 1474">✂ Mettre dans l'embarras; <li data-bbox="594 1491 1162 1522">✂ S'arranger pour que l'autre ait l'air ridicule; <li data-bbox="594 1539 1065 1570">✂ Insulte à caractère racial ou sexiste; <li data-bbox="594 1587 1154 1619">✂ Faire prendre le blâme à quelqu'un d'autre; <li data-bbox="594 1635 964 1667">✂ Faire circuler des rumeurs; <li data-bbox="594 1684 1154 1715">✂ Défier publiquement à faire quelque chose; <li data-bbox="594 1732 878 1764">✂ Humilier en public; <li data-bbox="594 1780 959 1812">✂ Exclure du groupe d'amis; <li data-bbox="594 1829 1159 1860">✂ Manipuler les autres pour qu'ils le rejettent.

Responsabilité du personnel

Rôle du premier et du deuxième intervenant



⁴ La définition du premier intervenant est présentée dans la section « Les premiers intervenants » au haut de la page 8.

⁵ La définition du deuxième intervenant est présentée au bas de la page 8.

Les premiers intervenants

Dans le présent document, on appelle premiers intervenants les membres du personnel qui sont les premiers à intervenir ou à être informés d'un acte d'intimidation. Il peut s'agir d'enseignants ou de membres du personnel de soutien.

Les premiers intervenants (professeurs) doivent :

-  intervenir rapidement pour mettre fin à l'incident;
-  séparer avec calme les personnes impliquées;
-  envoyer les élèves responsables de l'intimidation dans un endroit prédéterminé pour une «période d'isolement» (ex : au fond de la cour de récréation, au secrétariat) et les informer qu'il y aura un suivi;
-  s'entretenir avec les enfants ayant subi de l'intimidation afin de reconnaître la situation et de recueillir des renseignements;
-  Informer les enfants qu'une T.E.S ou la direction les rencontrera afin d'assurer un plan pour leur sécurité pour le reste de la journée;
-  noter les informations importantes concernant l'événement et en faire part à une T.E.S.
-  **inscrire tous gestes d'intimidation dans le cartable prévu à cet effet au secrétariat. Noter vis-à-vis le nom de l'élève, la date et le niveau d'intervention.**

Souvent, les professeurs interviennent pour mettre fin à l'incident d'intimidation, mais ne sont pas à même de poursuivre leur intervention. Les membres du personnel responsables d'assurer le suivi des comptes rendus d'incidents d'intimidation s'appellent les *deuxièmes intervenants*. **Dans notre école, c'est la direction ou les T.E.S. qui s'acquitteront de ce rôle.**

Suivi du comportement d'intimidation

Le préalable le plus fondamental pour lutter efficacement contre l'intimidation à l'école est la connaissance par le personnel des cas d'intimidation au fur et à mesure qu'ils se produisent. Un système de suivi élémentaire permet aux membres du personnel de l'école:

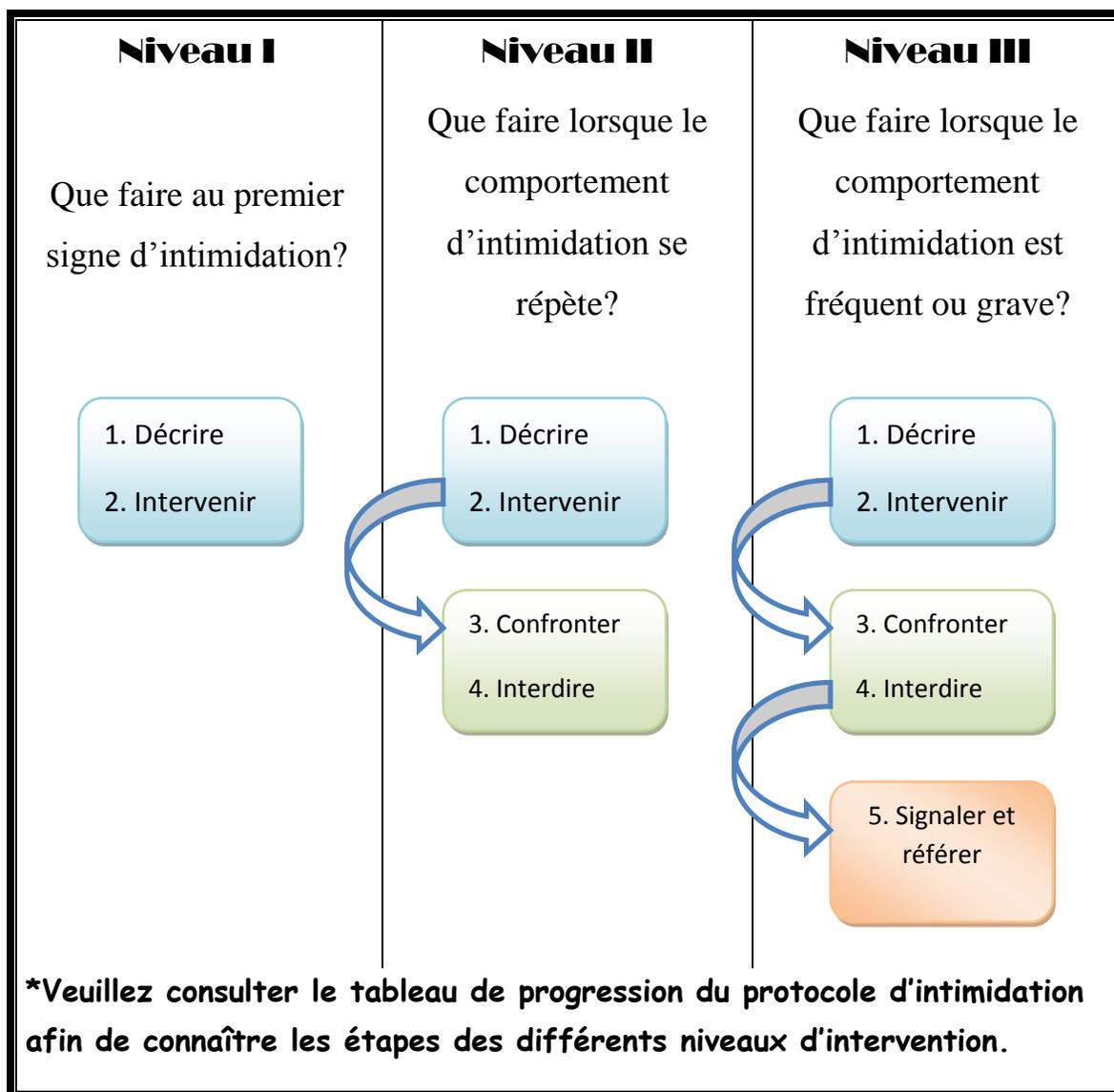
-  de coordonner leurs interventions lors des actes d'intimidation;
-  de constater la nature et la fréquence des actes d'intimidation dans l'école;
-  de reconnaître les élèves qui manifestent un comportement d'intimidation;
-  de déterminer le niveau de réaction/ intervention nécessaire pour aider les élèves responsables d'intimidation à modifier leur comportement;
-  de s'assurer que les besoins des enfants qui ont subi de l'intimidation soient satisfaits.

Il est donc essentiel de prendre le temps d'inscrire tous gestes d'intimidation dans le cartable prévu à cet effet au secrétariat et de s'y référer pour connaître l'historique de l'élève, si un nouvel événement se produit.

Niveaux d'intervention

La gravité et la durée du comportement d'intimidation déterminent le niveau d'intervention requis. Notre protocole est basé sur un système à trois niveaux. Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre, tandis que le niveau III peut faire suite au niveau I et s'appliquer à tous cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert.

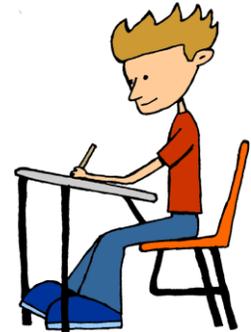
Les niveaux d'intervention appropriés et leur application



Outils d'aide à l'intervention

Exemples de gestes de réparation

-  Faire un travail ou un devoir supplémentaire;
-  écrire les leçons et les devoirs d'un autre élève;
-  composer une lettre d'excuses;
-  rendre service;
-  donner sa place lors d'une activité agréable;
-  transporter le sac d'école;
-  faire un dessin au sujet de l'intimidation;
-  réparer un bien ou les objets personnels;
-  reprendre le temps perdu;
-  préparer une affiche encourageant la non-violence, le respect, la politesse;



Questions à poser :

1. Reconnaître l'incident

- «Tu as bien fait de me le dire.»
- «Je regrette ce qui t'est arrivé.»

2. Recueillir de l'information

- «S'est-il passé quelque chose d'autre?»
- «Qui fait cela?»
- «Est-ce que cette personne t'avait déjà embêté?»
- «Qu'est-ce que tu as essayé de faire?»

3. Établir un plan pour assurer la sécurité immédiate

-  où l'élève jouera et avec qui (afin d'éviter d'autres rencontres avec les élèves qui l'ont intimidé);
-  ce qu'il peut faire si l'intimidation perdure;
-  quelle(s) personne(s) l'élève avertira s'il y a d'autres incidents d'intimidation.

Pour chacun des aspects du plan, il faut se poser les questions suivantes :

-  Est-il sûr?
-  Comment les gens pourraient-ils se sentir?
-  Est-il juste?
-  Fonctionnera-t-il?

Assurer l'élève que des mesures seront prises auprès de l'élève ou des élèves responsables.

Renforcement positif

Il nous fait plaisir de vous présenter les billets beaux gestes dans le cadre de notre section sur les renforcements positifs du protocole d'intimidation. Nous désirons renforcer les bons comportements de nos élèves et voici un moyen simple et stimulant de le faire.

Nous vous invitons donc à porter une attention particulière aux gestes posés par vos élèves. Lorsque l'enfant posera un geste de générosité, gentillesse, politesse ou autre envers un camarade ou un adulte; vous pourrez remplir un billet tout en le félicitant et le lui remettre. Le but est de souligner les bons coups de nos élèves et de leur faire sentir qu'ils ont posé un geste agréable.

L'élève ayant reçu un billet « beaux gestes » pourra aller le déposer dans la boîte prévue à cet effet dans la cage d'escalier près du secrétariat. Nous viderons la boîte à la fin de la semaine afin d'afficher les beaux gestes des élèves de l'école de Château-d'Eau.



Billet beaux gestes!

Nom : _____

Classe de : _____

Beau(x) geste(s) : _____

Références

Aubrey, A. (2007), *Comprendre...l'intimidation, Le Club des Verts*, Guy St-Jean Éditeur, 24 pages.

Lepage, C. (2003). *L'intimidation par les pairs en contexte scolaire*, site de l'Association québécoise des psychologues scolaires.

Ministère de l'Éducation, & Ministry of Public Safety and Solicitor General. (1998). *Pleins feux sur l'intimidation : Programme de prévention à l'intention des écoles élémentaires*. Colombie-Britannique.

Samson, C. (2003) *Dossier intimidation*, site de l'Association québécoise des psychologues scolaires, 188 pages.

SPEIJ-NB (2007), *Fini l'intimidation*, cahier d'activités, SPEIJ-NB éditions, 33 pages

St-Laurent, M. (2011), *«Bitcher» et intimider à l'école C'EST ASSEZ*, Béliveau éditeur, 174 pages.

Remerciements

Il y a longtemps que je désire présenter au conseil d'établissement de l'école de Château-d'Eau et à son personnel un document clair, utile et précis sur l'intimidation. Un protocole facile à utiliser, mais qui aura un impact sur la gestion des conflits et nos façons de faire. C'est lorsqu'il deviendra l'outil de référence pour le personnel de l'école que j'aurai rencontré ce mandat...

Je tiens à remercier le travail exceptionnel d'une équipe de TES qui a su traduire les écrits, inclure ses convictions et son savoir-faire dans ce document.

Merci à

Mme Claudia Tessier, TES

Mme Valérie Leblanc, TES

Mme Stéphanie Laflamme, TES